

# MODALITÉS D'APPLICATION DE L'AVENANT RESTAURANT LE SOCLE CONVENTIONNEL

Dans un contexte marqué par des évolutions réglementaires sans précédent et par des restrictions budgétaires drastiques, impliquant une transformation des organisations, la convention collective de 1951 a dû s'adapter comme un outil de travail au service de cette refonte. La formation que nous proposons permettra aux participants de mettre en

œuvre et d'intégrer dans leur activité professionnelle les évolutions de la CCN51 et d'adapter la gestion de leur structure en conséquence. A l'issue de la formation, ils seront notamment en mesure de mener rigoureusement le processus de recrutement et la gestion de carrière des professionnels.

## OBJECTIFS

- Identifier les axes clés des nouvelles dispositions
- Connaître les différents points d'évolution
- Comprendre, analyser et s'appropriier les incidences de ces évolutions sur la gestion des établissements

## CONTENU

### L'avenant de restauration du socle conventionnel

La notion de restauration  
Les axes clés

### Le recrutement et les parcours professionnels

La prime d'ancienneté et le complément technicité  
La reprise de l'expérience professionnelle : ancienneté et technicité  
La promotion professionnelle  
L'indemnité différentielle de remplacement  
Les modalités d'application des tableaux de reclassement en matière de prime d'ancienneté et de complément technicité  
Les nouvelles mesures bas salaires

### Les évolutions en matière de rupture et de relations contractuelles

L'allocation de départ à la retraite en cas de départ volontaire et le temps de repos de fin de carrière  
La procédure disciplinaire  
Le licenciement pour motif économique



15 octobre 2014



Pessac



298 €  
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehpa.fr

|           |
|-----------|
| JANVIER   |
| FÉVRIER   |
| MARS      |
| AVRIL     |
| MAI       |
| JUIN      |
| JUILLET   |
| AOÛT      |
| SEPTEMBRE |
| OCTOBRE   |
| NOVEMBRE  |
| DÉCEMBRE  |

Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation :  
bon niveau de connaissance de la réglementation sociale

## PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH / RRH
- Assistants RH
- Comptables

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- exposé
- supports pédagogiques
- échanges

## INTERVENANTE

- Dominique JOURDAN, avocat associé Cabinet Barthé-  
lémy, juriste spécialisée en droit du travail et CCN51